



BAINVILLE
SUR
MADON

Conseil Municipal du 20 décembre 2021

ORDRE DU JOUR

Préambule : Compte rendu du Conseil Municipal du 22 novembre 2021 et registre des délibérations

Point n°01 : Exercice du droit de préemption urbain selon déclaration d'intention d'aliéner DIA N° 596

Point n°02 : Débat d'orientation sur le Projet d'aménagement et de développement durable PADD

Point n° 03 : Modification de l'assiette du bail rural et proratisation du montant de son fermage

Point n° 04 : Mise à jour du Règlement périscolaire

Point n° 05 : Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales PAYFIP

Point n° 06 : Tarif des encarts publicitaires dans le bulletin municipal

- Point n° 07 : Projet d'un « City stade » Mise en œuvre d'une procédure adaptée M.A.P.A

Point n° 08 : Projet d'un « city stade » *Demandes de subventions (DETR, CTS, ANS, ANRU)*

Questions diverses

Préambule : Compte rendu du Conseil Municipal du 22 novembre 2021 et registre des délibérations

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DELIBERATIONS

N° INSEE : 043

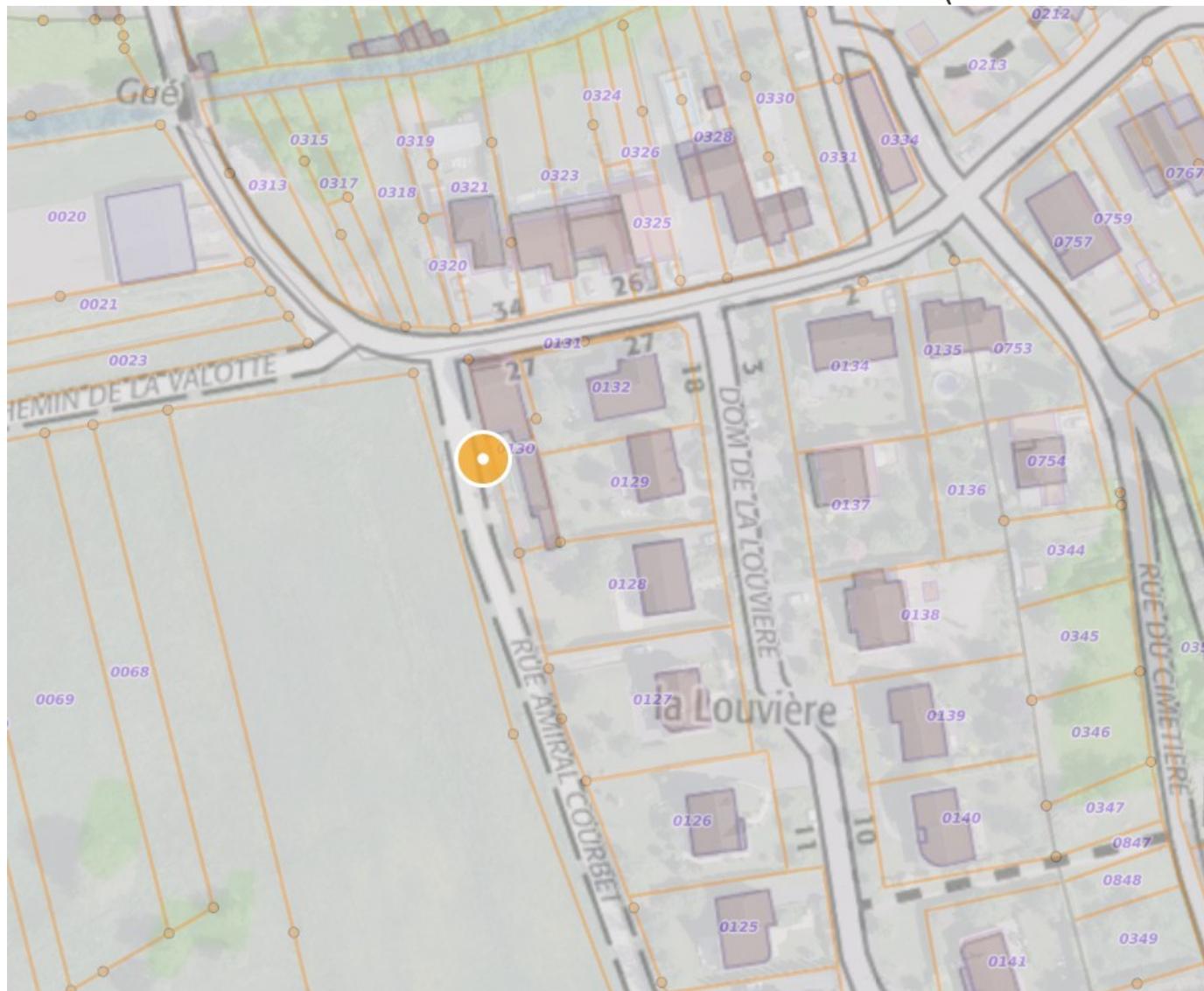
Séance du 22 novembre 2021 à 18h30

N°délégation	Objet de la délibération
2021_63	Droit de préemption urbain parcelle ZE, n° 341 non exercé
2021_64	Rétrocession Transfert amiable des voies et réseaux du Lotissement les jardins du Madon
2021_65	Mise à disposition des réseaux d'eaux potables, usées et pluviales du Lotissement "Les jardins du Madon"
2021_66	Adhésion à la convention de participation « SANTE » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de
2021_67	Modalités colis et repas des aînés - contribution des accompagnants
2021_68	Prix pour les lauréats des maisons décorées 2021
2021_69	Tarif location salle des fêtes
2021_70	Tarif location bancs et tables
2021_71	Tarif matériel cassé ou manquant

Membres présents :

NOM Prénom	Signature
BAR-PEIGNIER Audrey	
BASTIEN Laurence	
DRON Joël	
GARGAM Liliane	
HERREYE Jean-Baptiste	
LECLERE Catherine	
MOUGEL Sébastien	

Point n°01 : Déclaration d'intention d'aliéner ([Délibération 2021-72](#)).



Point n°02 : Débat d'orientation sur le Projet d'aménagement et de développement durable PADD ([Délibération n° 2021-73](#)).

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PADD



ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

*Présentation synthétique du
PADD*

Novembre 2021



Le **PLUi** (**P**lan **L**ocal d'**U**rbanisme intercommunal) est un document d'urbanisme qui porte les perspectives d'avenir de votre territoire pour les 12 prochaines années.

Il sert à quoi ?

Il organise le développement urbain....

Il planifie les projets d'infrastructures....

PLANIFICATION

Il préserve les espaces naturels et agricoles....

PROTECTION

Il fixe les règles d'utilisation des sols et de construction en fonction des zones urbaines, naturelles et agricoles.

GESTION





Le rapport de présentation



Etat des lieux, diagnostic de la population, de la structure de l'habitat, de l'état initial de l'environnement,...

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)



Projet intercommunal et programme des priorités d'actions.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)



Réflexion sur le développement des secteurs à enjeux : de nature variée, elles peuvent concerner l'aménagement de certains secteurs, des thèmes particuliers (paysage, etc...).

Le règlement graphique (plans de zonage)



Spatialisation du projet : le zonage identifie de grandes zones (urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles et forestières) qui peuvent elles-mêmes être divisées en sous-secteurs en fonction des spécificités.

Le règlement littéral



Encadrement du droit des sols : le règlement écrit énonce pour chaque zone ou sous-secteur les modalités de constructions applicables aux terrains.

Les annexes

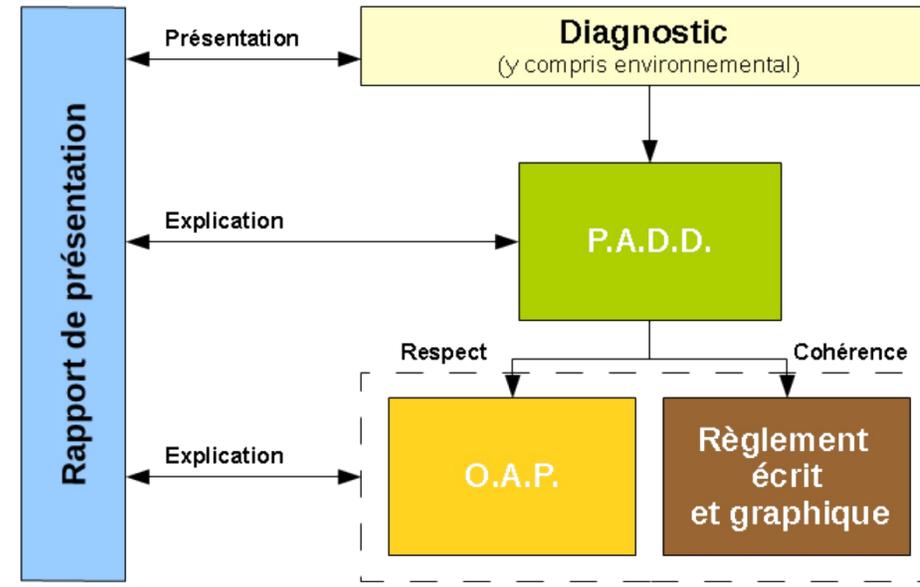


Servitudes d'utilité publique, liste des opérations déclarées d'utilité publique, notice technique accompagnée des **plans des réseaux** (eau, assainissement, élimination des déchets),...



Les enjeux du PADD

- Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** expose le **projet politique** répondant aux **besoins et aux enjeux du territoire** intercommunal.
- Le **PADD** est la « **clef de voûte** » du PLUi.
- Le **PADD** n'est pas directement opposable aux permis de construire ou aux opérations d'aménagement, mais le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation, eux opposables, constituent la traduction des orientations qui y sont définies.
- Les pièces du PLUi qui ont une valeur juridique (**orientations d'aménagement** et **règlement graphique & littéraire**) doivent être cohérentes avec lui et, en toute logique, doivent découler du **PADD**.





Le **PADD** définit les **orientations générales d'urbanisme et d'aménagement** retenues pour le développement futur de l'ensemble du territoire.





Le document est le résultat de 4 ateliers de travail :

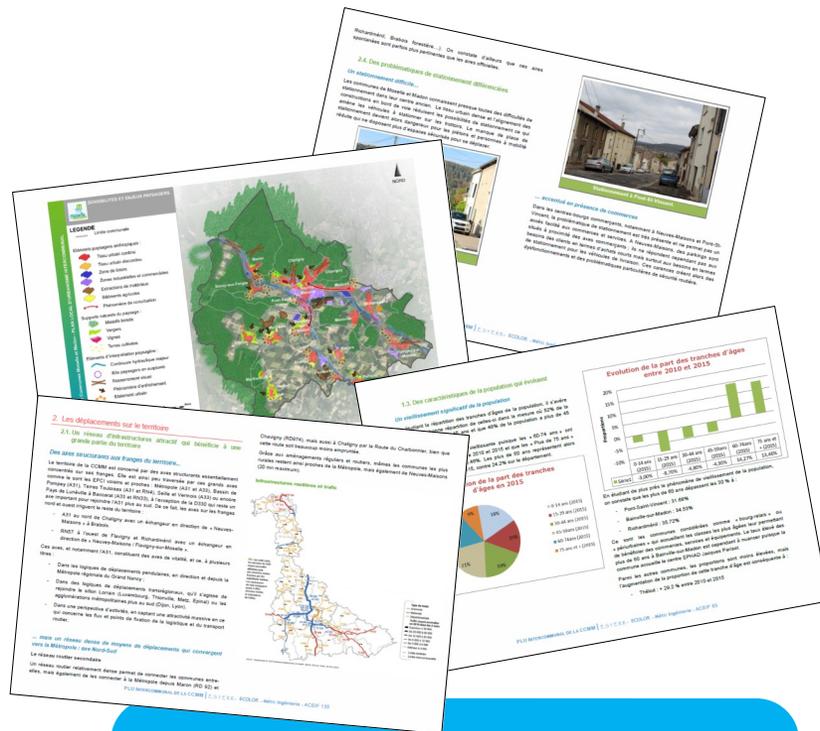
- Mardi 07 mai 2019 : Environnement et paysage
- Mardi 14 mai 2019 : Economie
- Jeudi 23 mai 2019 : Habitat et armature territoriale
- Lundi 8 juillet 2019 : Cohésion et mixité sociale

Il prend en compte les remarques formulées lors de 3 réunions de présentation d'une première version du PADD :

- Mardi 12 novembre 2019 : aux commissions communales
- Jeudi 21 novembre 2019 : aux personnes publiques associées
- Jeudi 28 novembre 2019 : aux services de la CCMM



Il répond aux enjeux :



Exprimés à la suite du diagnostic territorial



Formulés par les habitants lors de la concertation



5 orientations :

► **ORIENTATION 1** ◄

PRÉSERVER LES PAYSAGES GARANTS DE LA RICHESSE IDENTITAIRE DU TERRITOIRE

► **ORIENTATION 2** ◄

DÉFINIR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET DE L'HABITAT DE DEMAIN

► **ORIENTATION 3** ◄

AFFIRMER UN MAILLAGE STRATÉGIQUE DES ACTIVITÉS

► **ORIENTATION 4** ◄

ARTICULER LES MOBILITÉS ET LES ÉQUIPEMENTS DU TERRITOIRE

► **ORIENTATION 5** ◄

PROTÉGER LE TERRITOIRE, SES HABITANTS ET SES RICHESSES NATURELLES



► **ORIENTATION 1** ◀

**PRÉSERVER LES PAYSAGES GARANTS
DE LA RICHESSE IDENTITAIRE DU
TERRITOIRE**



► ORIENTATION 1 ◀
PRÉSERVER LES PAYSAGES GARANTS DE LA RICHESSE IDENTITAIRE DU
TERRITOIRE

Enjeux

- Préserver et mettre en valeur le paysage de Moselle et Madon.
- Eviter la fragmentation des **paysages** : veiller à la bonne intégration paysagère des extensions futures, promouvoir des aménagements de qualité et un développement urbain maîtrisé.
- Apporter un soin particulier à la qualité des **morphologies** urbaines et paysagères.
- Préserver et mettre en valeur le **patrimoine local** afin de conserver l'identité des communes.
- Valoriser les secteurs de **coteaux**.

Objectifs et moyens

1.1. VALORISER LES ENTITÉS PAYSAGÈRES

1.2. METTRE EN VALEUR LE PAYSAGE DU QUOTIDIEN



1.1. Valoriser les entités paysagères

Préserver et animer le plateau de Haye, la Vallée de la Moselle et la Plaine du Saintois, identités du territoire

- ✓ Préserver les grandes **perspectives paysagères** et les **panoramas** emblématiques.
- ✓ Encourager l'**entretien de la forêt** pour limiter les changements de paysage.
- ✓ Créer des ouvertures pour mettre en valeur le **paysage le long de la Moselle et du (MADON)**
- ✓ Conforter l'agriculture garante de l'**entretien des paysages**.

1.2. Préserver le fil vert du territoire

Mettre en valeur le paysage du quotidien

- ✓ Faciliter l'**intégration paysagère des constructions**.
- ✓ Préserver et **développer les espaces verts** au sein des communes.
- ✓ Favoriser la **végétalisation des espaces**.

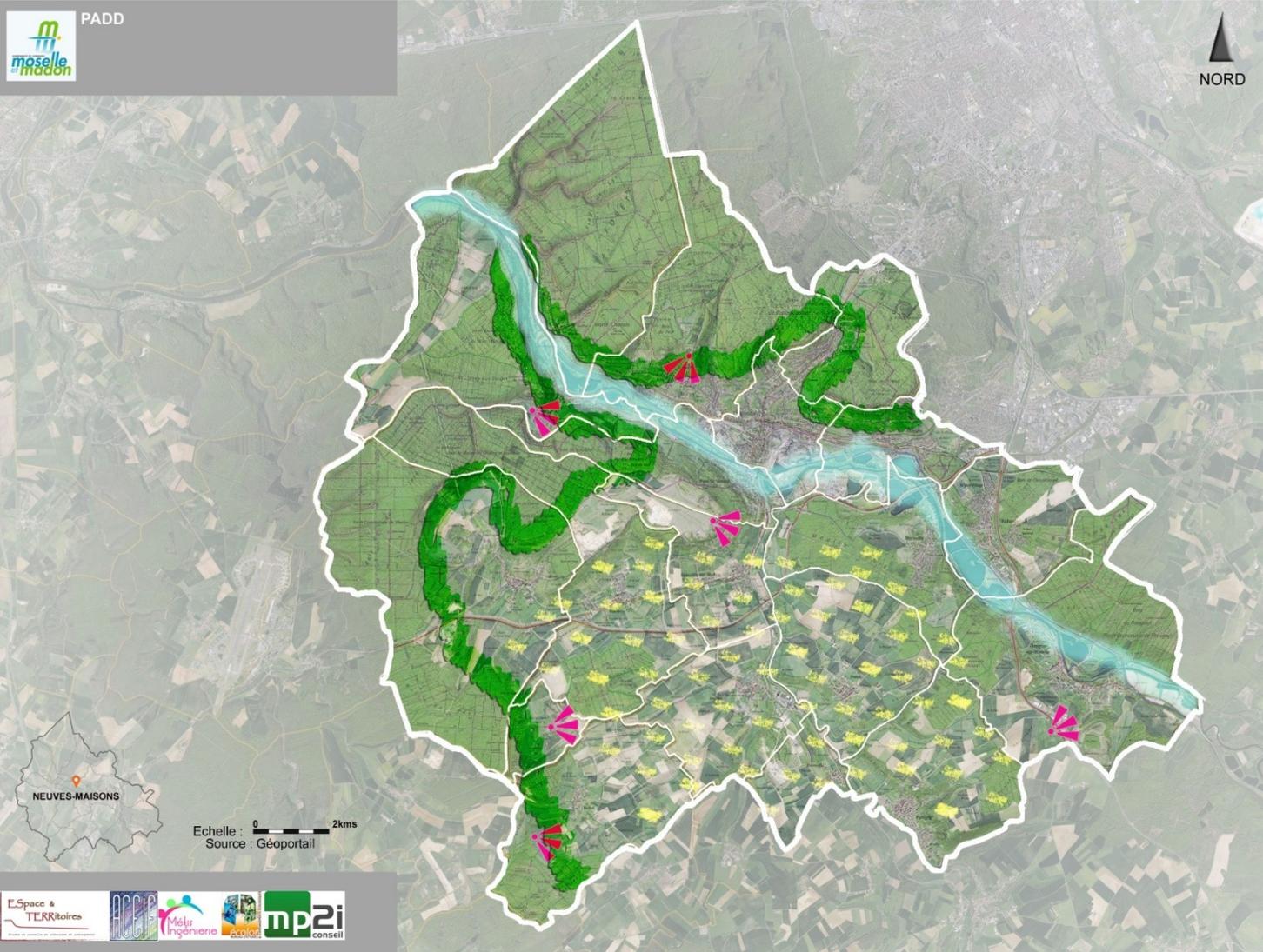


OG1 : Préserver les paysages garants de la richesse identitaire du territoire

OG1 : Préserver les paysages garants de la richesse identitaire du territoire

-  Préserver les grandes perspectives paysagères et les panoramas emblématiques
-  Limiter l'avancée de la forêt en encourageant la reconquête des vergers
-  Conforter l'agriculture garante de l'entretien des paysages
-  Faciliter la lecture de la voie d'eau le long de la Moselle

Communauté de Communes Moselle et Madon - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL





► **ORIENTATION 2** ◀

**DÉFINIR LES OBJECTIFS DE
DÉVELOPPEMENT URBAIN ET DE
L'HABITAT DE DEMAIN**



► ORIENTATION 2 ◀

DÉFINIR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET DE L'HABITAT DE
DEMAIN

Enjeux

- Définir et affirmer les **secteurs stratégiques** de développement des communes.
- Veiller la diversité des **typologies** de logements.
- Développer l'habitat **innovant**.
- Préserver les **cités ouvrières** et définir des prescriptions en matière de préservation et valorisation du **patrimoine**.
- Proposer des **réponses en termes de logements** : des jeunes au seniors.
- Poursuivre les projets engagés sur le territoire afin de répondre à la demande **des habitants et des nouveaux ménages**.

Objectifs et moyens

2.1. DÉTERMINER ET SPATIALISER L'AMBITION DÉMOGRAPHIQUE

2.2. DÉFINIR UN OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT
MESURÉ

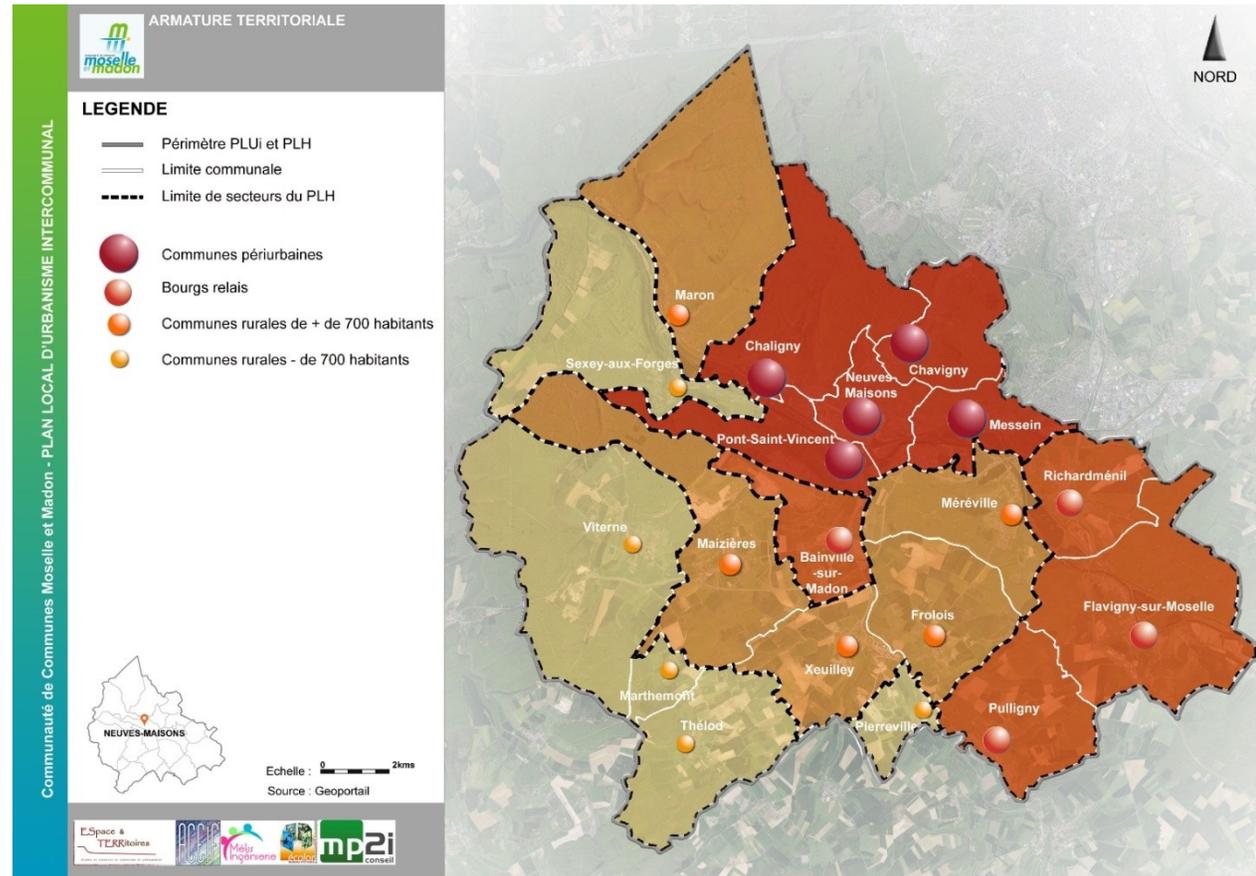
2.3. ASSURER UN DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX DU CADRE DE VIE



OG2 : Définir les objectifs de développement urbain et de l'habitat de demain

2.1. Déterminer et spatialiser l'ambition démographique

Spatialiser l'ambition habitat selon l'armature territoriale





2.1. Déterminer et spatialiser l'ambition démographique

Assurer un développement réfléchi et cohérent à l'échelle du territoire intercommunal

- ✓ Veiller à la **temporalité des opérations d'aménagement** pour afin de maintenir les commerces et les services (**projet 2 AU**)
- ✓ Sortir de la **dualité** appartements en ville et maisons à la campagne.
- ✓ Apporter un soin particulier à la localisation des nouveaux quartiers et à leur forme urbaine afin de s'assurer de leur bonne **intégration** à la vie des communes.

Prioriser le développement dans l'enveloppe urbaine : équilibre entre patrimoine bâti et extension

- ✓ Mobiliser les **biens délaissés** opportuns pour les opérations habitat.
- ✓ Favoriser des initiatives pour des opérations d'ensemble de **qualité** en neuf et dans l'ancien.



2.1. Déterminer et spatialiser l'ambition démographique

Diversifier et adapter l'offre de logements à l'évolution des besoins locaux

- ✓ Expérimenter de **nouvelles formes d'habitat** et concepts d'habiter (ex : habitat innovant, connecté, participatif, intergénérationnel...) **à condition d'avoir la maîtrise foncière**
- ✓ Assurer la continuité du **parcours résidentiel** dans chaque secteur de l'armature territoriale.
- ✓ Répondre aux **besoins d'accueil spécifiques** (jeunes, ménages isolés, personnes âgées, personnes handicapées, publics en difficulté, gens du voyage, à sédentariser, ...) **projet de lotissement « La Corvée »**
- ✓ Proposer des logements et/ou terrains adaptés **au budget de chacun** afin de permettre notamment l'installation de jeunes ménages (primo-accédants).



2.2. Définir un objectif de développement de l'habitat mesuré

Se positionner sur un objectif démographique de **+0,16% par an**.

Population 2018 : 28 560 habitants

Population projetée en 2034 : 29 300 habitants

+ 740 habitants

Taille des ménages en 2018 : 2,31

Taille des ménages projetée en 2034 : 2,16

Soit un besoin de 343 logements pour accueillir les nouveaux habitants (29/an).

Auxquels s'ajoutent, selon le PLH et le SCoT :

Point mort 2022-2034 : 756 logements (63/an)

Besoin pour répondre au renouvellement du parc : 600 logements (50/an)

Soit un besoin total de **142 logements neufs par an**.



2.3. Assurer un développement respectueux du cadre de vie

Valoriser le tissu ancien des communes et intensifier l'action de modernisation du parc ancien, tant public que privé

- ✓ Assurer la **qualité de l'aménagement** urbain et résidentiel dans toutes les communes.
- ✓ Poursuivre les opérations de reconversion et la **reconquête des friches**.

Préserver et mettre en valeur l'identité patrimoniale et architecturale du territoire

- ✓ Prioriser le développement dans l'enveloppe urbaine, dans le **respect de la physionomie des communes**.
- ✓ Préserver les éléments patrimoniaux et architecturaux remarquables, marqueurs de **l'identité du territoire**.
- ✓ Etablir des **prescriptions architecturales** répondant aux enjeux de l'identité et de l'histoire de chaque commune.
- ✓ Développer les espaces verts, les places, **les lieux de vie**... les lieux où faire société.



OG2 : Définir les objectifs de développement urbain et de l'habitat de demain

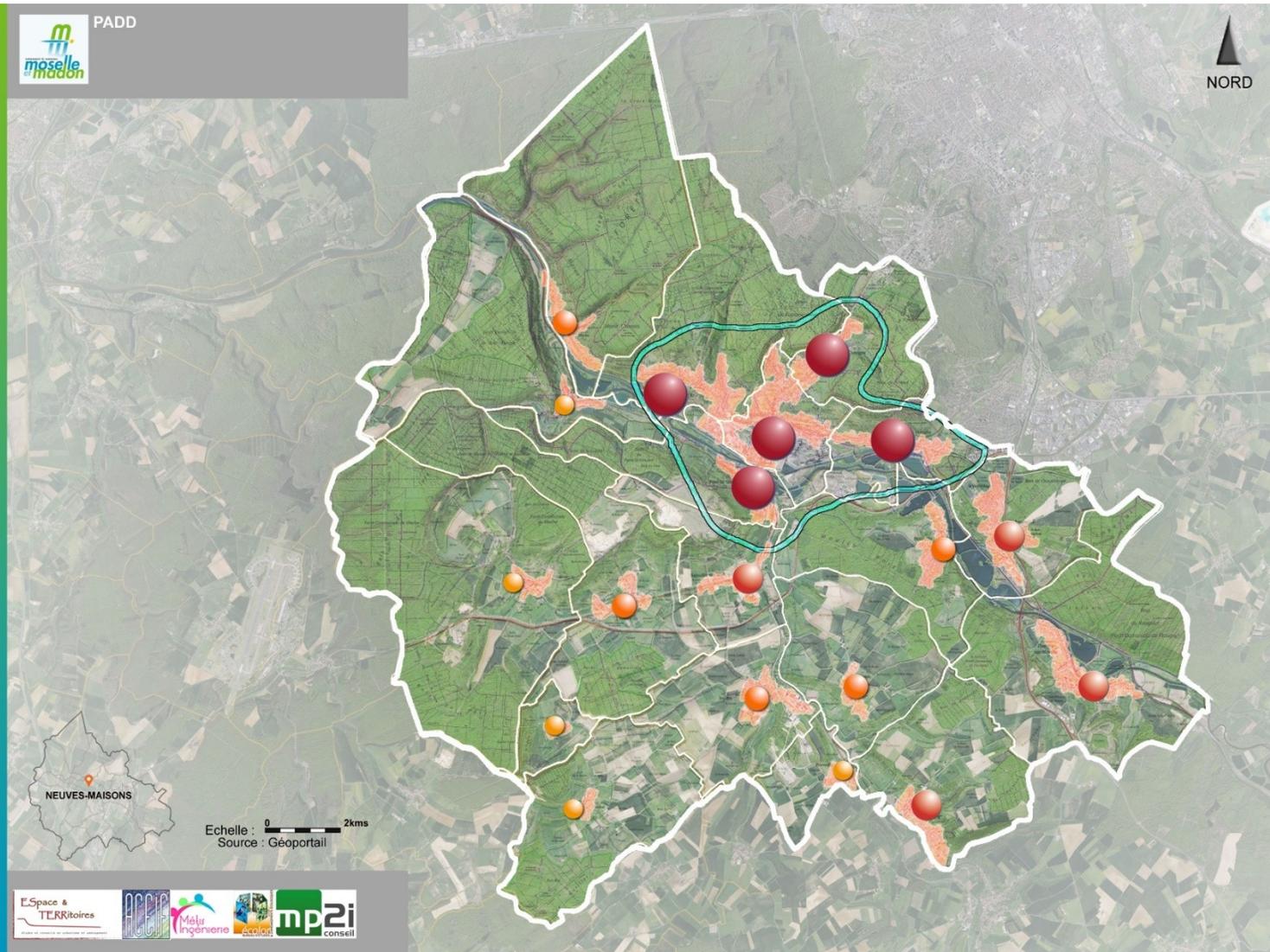
OG2 : Définir les objectifs de développement urbain et de l'habitat de demain

- Déterminer et spatialiser le développement urbain selon l'armature territoriale
- Conforter l'intensité du coeur périurbain
- Assurer la qualité de l'aménagement urbain et résidentiel et préserver les identités communales



PADD

Communauté de Communes Moselle et Madon - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL





► **ORIENTATION 3** ◀

**AFFIRMER UN MAILLAGE
STRATÉGIQUE DES ACTIVITÉS**



► ORIENTATION 3 ◀
AFFIRMER UN MAILLAGE STRATÉGIQUE DES ACTIVITÉS

Enjeux

- Conforter l'attractivité du territoire.
- Pérenniser l'activité des **entreprises majeures** du territoire
- Maintenir l'offre en **commerces**.
- Pérenniser l'**activité agricole**.
- Intégrer les formes nouvelles d'**agriculture** pour développer l'agrotourisme.
- Développer les activités touristiques et de **loisirs** dans le respect des richesses naturelles du territoire.

Objectifs et moyens

3.1. PERMETTRE UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMPLÉMENTAIRE ET RESPECTUEUX

3.2. METTRE EN AVANT LES ATOUS TOURISTIQUES DU TERRITOIRE



3.1. Permettre un développement économique complémentaire et respectueux

Conforter et développer le tissu économique du territoire

- ✓ Encourager le développement de l'**agriculture**.
- ✓ Maintenir le **commerce de proximité** et soutenir le développement des **circuits courts**.
- ✓ Maintenir l'**industrie** tout en prenant en compte les enjeux liés en termes de nuisances, de risques et de pollution.
- ✓ Soutenir **les projets** permettant l'implantation de nouvelles entreprises (ex : Port, Brabois Forestière).

Promouvoir des activités qualitatives et respectueuses

- ✓ Prendre en compte l'**environnement** dans le développement des ZAE (eau, ruissellement, pollution lumineuse, déplacements doux...)
- ✓ Assurer l'**insertion paysagère** des locaux d'activités et des bâtiments agricoles.
- ✓ Maitriser l'exploitation du **sous-sol (COGESUD)**



3.2. Mettre en avant les atouts touristiques du territoire

Faire du fil vert le support d'un nouveau tourisme

- ✓ Développer l'accessibilité à la forêt : dispositifs pédagogiques, parcours de santé et sentiers pour **renforcer le lien entre les habitants et la forêt**.
- ✓ Identifier les sites clés pour implanter des **espaces de loisirs** et proposer des pôles d'activités spécialisés et complémentaires (**Fort Pélissier, Base de loisirs de Messein**)
- ✓ Mettre en valeur le **patrimoine industriel** pour développer le tourisme (**Val de Fer**)
- ✓ Valoriser le potentiel touristique du **Plateau Ste Barbe** dans toutes ses dimensions environnementale, historique et de loisirs.

S'appuyer sur le fil bleu pour développer activités

- ✓ Renforcer les aménagements touristiques, sportifs et de loisirs des **Boucles de la Moselle** et **de la Voie Bleue**.
- ✓ Développer le **tourisme fluvial** principalement sur la Moselle sauvage et **le canal des Vosges**.
- ✓ Mettre en valeur la **base nautique** de Messein et encourager son rayonnement.



OG3 : Affirmer un maillage stratégique des activités

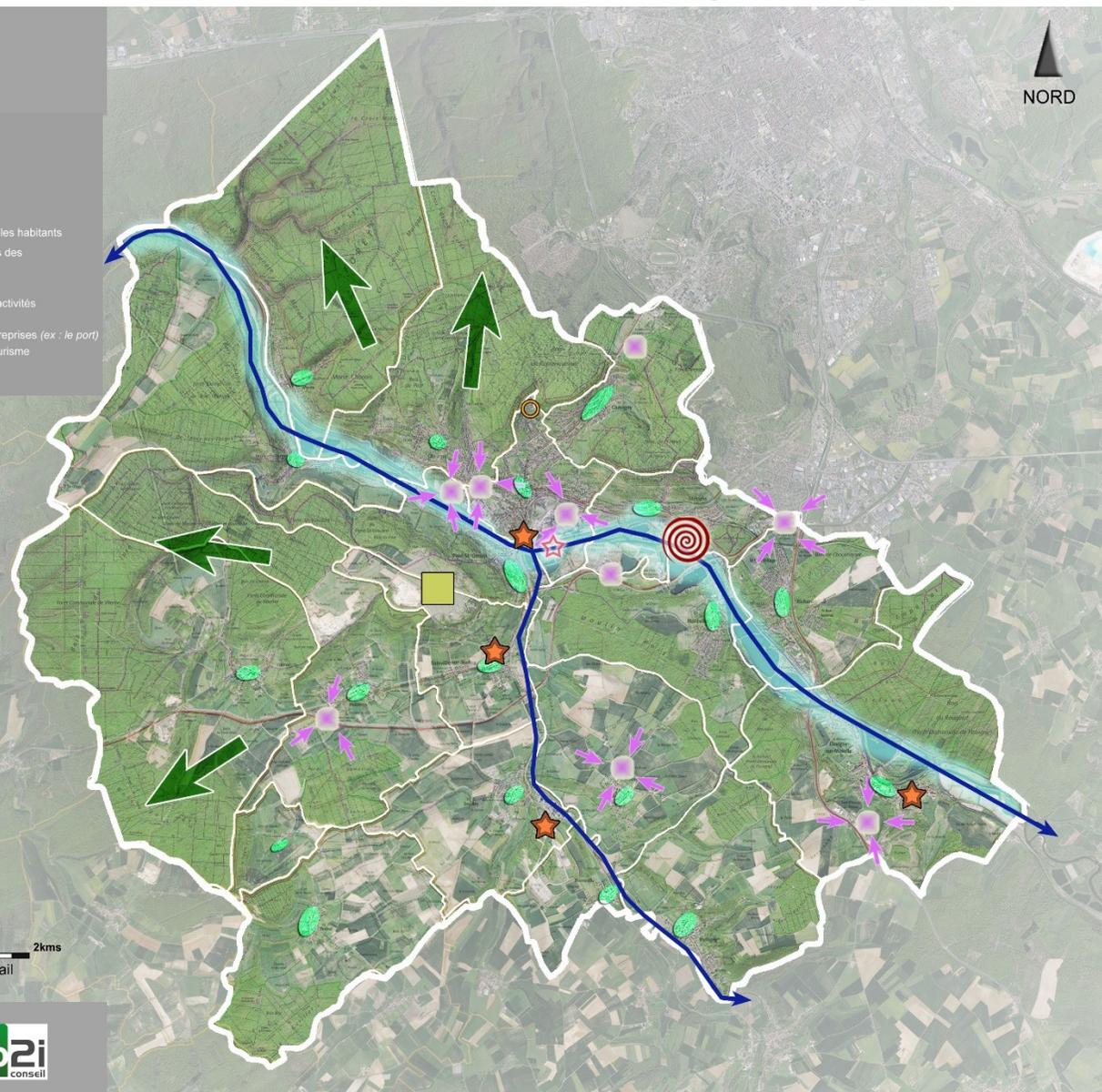
Communauté de Communes Moselle et Madon - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



PADD

OG3 : Affirmer un maillage stratégique des activités

- Conserver et conforter la spécialisation des ZAE
- Densifier et optimiser les ZAE existantes
- Conforter les entreprises pourvoyeuses d'emplois
- Maintenir et développer le commerce de proximité
- Développer l'accessibilité à la forêt pour renforcer le lien avec les habitants
- Renforcer les aménagements touristiques, sportifs et de loisirs des Boucles de la Moselle
- Assurer le rayonnement de la base nautique de Messein
- S'appuyer sur le réseau hydrographique pour développer les activités (hydroélectricité, port, tourisme...)
- Soutenir les projets permettant l'implantation de nouvelles entreprises (ex : le port)
- Mettre en valeur le patrimoine industriel pour développer le tourisme (ex : Mine Val de Fer)
- Valoriser le potentiel touristique du Plateau Ste Barbe



NEUVES-MAISONS

Echelle : 0 2kms
Source : Géoportail



► **ORIENTATION 4** ◀

**ARTICULER LES MOBILITÉS ET
LES ÉQUIPEMENTS
DU TERRITOIRE**



► **ORIENTATION 4** ◀
ARTICULER LES MOBILITÉS ET LES ÉQUIPEMENTS DU TERRITOIRE

Enjeux

- Conforter le maillage d'**établissements scolaires** sur le territoire et assurer une offre de **santé** bien répartie sur le territoire.
- Conforter l'offre en **équipements culturels et sportifs**.
- Prendre en compte les **grands projets** pour les intégrer à la vie et au fonctionnement du territoire.
- Encourager et prendre en compte les projets permettant de **réduire la circulation automobile**.
- Résoudre les problématiques de **stationnement** dans les centres notamment en termes d'arrêts courts et de livraison.

Objectifs et moyens

4.1. TISSER LA TOILE DES MOBILITÉS DE DEMAIN

4.2. OFFRIR DES ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS AUX USAGES ET AUX BESOINS DE CHACUN



4.1. Tisser la toile des mobilités de demain

Sécuriser et adoucir les mobilités quotidiennes

- ✓ Intégrer les **déplacements doux** dans les espaces publics.
- ✓ Faciliter les déplacements intercommunaux en s'appuyant sur les grands **itinéraires cyclables** du territoire.
- ✓ Repenser la **place du piéton** et lui offrir des déplacements aisés et sécurisés.
- ✓ Solutionner les problématiques de **stationnement**.

Fluidifier les traversées du territoire

- ✓ Poursuivre la mise en place de **voies vertes** le long de la Moselle et du Madon.
- ✓ Prendre en compte le déplacement des **plus jeunes** : liaisons douces sécurisées pour les collégiens, besoins des adolescents qui se déplacent pour leurs loisirs...
- ✓ Apporter un soin particulier à l'aménagement des **axes traversant** le territoire intercommunal, vecteurs de l'image du territoire.



4.1. Tisser la toile des mobilités de demain

Se connecter avec les territoires voisins

- ✓ Développer les **parkings relais** et de covoiturage et les lieux intermodaux.
- ✓ S'appuyer sur toutes les **voies d'eau** pour développer les déplacements industriels et touristiques.
- ✓ S'appuyer sur l'emprise des voies ferrées inutilisées pour développer des **alternatives à l'automobile** : tram-train, voie verte...



4.2. Offrir des équipements adaptés aux usages et aux besoins de chacun

Mailler le territoire en équipements de proximité et avec des pôles spécialisés

- ✓ Répartir les équipements sur le territoire en cohérence avec la démographie du secteur, l'accès et le stationnement.
- ✓ Créer un pôle d'éducation inclusif et innovant (la Cité Inclusive)
- ✓ Développer les maisons de santé sur le territoire pour permettre un maillage de services complémentaires à l'offre étoffée dans la conurbation néodomienne.

Conforter l'offre en équipements sportifs, culturels et numériques

- ✓ S'appuyer sur La Filoche et son réseau pour conforter l'accès à la culture au plus grand nombre.
- ✓ Permettre une articulation des lieux culturels à différentes échelles en proposant des lieux polyvalents pouvant s'adapter à différentes activités.
- ✓ Proposer un maillage de salles et d'aménagements dédiés aux pratiques sportives.



OG4 : Articuler les mobilités et les équipements du territoire

Communauté de Communes Moselle et Madon - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

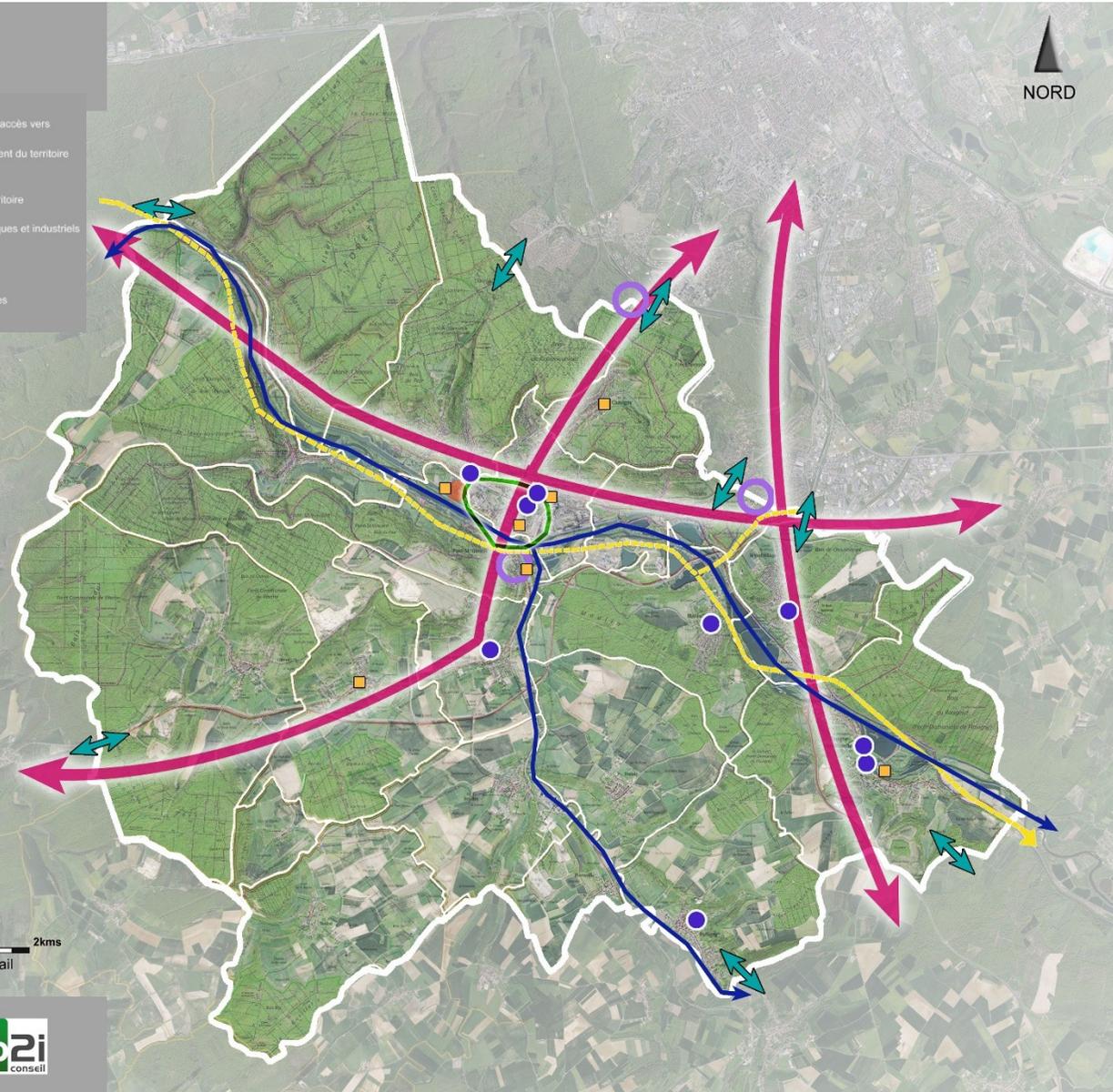
PADD
moselle madon

OG4 : Articuler les mobilités et les équipements du territoire

- ↔ Développer les parkings relais et de covoiturage pour faciliter l'accès vers et depuis les territoires voisins
- ↗ Prendre en compte la centralisation des flux dans l'aménagement du territoire
- Encourager les mobilités actives au quotidien en s'appuyant sur les grands itinéraires cyclables
- Multiplier les lieux intermodaux, notamment aux entrées du territoire et aux abords de la gare de Pont-Saint-Vincent
- ↔ S'appuyer sur l'eau pour développer les déplacements touristiques et industriels (ports, haltes fluviales)
- Créer un pôle d'éducation inclusif et innocent
- Conforter le pôle sport de Neuves-Maisons
- Proposer un maillage des salles dédiées aux pratiques sportives
- Conforter l'accès à la culture au plus grand nombre



Echelle : 0 2kms
Source : Géoportail





► **ORIENTATION 5** ◀

**PROTÉGER LE TERRITOIRE, SES
HABITANTS ET SES RICHESSES
NATURELLES**



► ORIENTATION 5 ◀
PROTÉGER LE TERRITOIRE, SES HABITANTS ET SES RICHESSES NATURELLES

Enjeux

- Poursuivre la protection des **zones naturelles** remarquables.
- Maintenir la **biodiversité** présente sur le territoire.
- Reconquérir **les coteaux et les vergers**.
- Valoriser la **forêt** qui constitue l'une des forces du territoire.
- Préserver les **cours d'eau** et les surfaces en eau.

Objectifs et moyens

5.1. PROTÉGER LES ESPACES ET LES ESPÈCES

5.2. S'ENGAGER SUR UN DÉVELOPPEMENT VERTUEUX DU TERRITOIRE



5.1. Protéger les espaces et les espèces

Préserver les supports de biodiversité terrestre et les corridors écologiques

- ✓ Enrayer la perte de biodiversité en **protégeant les habitats naturels et les espèces** animales ou végétales emblématiques.
- ✓ Veiller au développement et à la préservation des **corridors écologiques**.
- ✓ Préserver les **coteaux** et sauvegarder les **ceintures vertes** autour des villages.
- ✓ Protéger et valoriser les **espaces remarquables** du territoire.

Sauvegarder le socle aquatique et humide

- ✓ Protéger les captages et la **ressource en eau**.
- ✓ Proposer des aménagements séquencés sur les voies d'eau pour recréer du **lien avec les cours d'eau**.
- ✓ Préserver les **ripisylves**, acteurs majeurs de la protection de la biodiversité et de la lutte contre les risques.



5.2. S'engager sur un développement vertueux du territoire

Contribuer au développement des énergies renouvelables et à la réduction des dépenses énergétiques

- ✓ Encourager la **rénovation énergétique** des bâtiments.
- ✓ Développer les espaces végétalisés constituant des **îlots de fraîcheur**.
- ✓ Accompagner les projets de développement d'**énergies renouvelables** dans le respect des espaces naturels, des paysages et de l'activité agricole.

Prendre en compte les risques naturels et technologiques et valoriser les ressources naturelles

- ✓ Veiller à une bonne **gestion des eaux pluviales**, notamment dans la lutte contre le risque inondation ou les mouvements de terrain.
- ✓ Prendre en compte les enjeux **de santé et de sécurité** dans les projets.



5.2. S'engager sur un développement vertueux du territoire

Déterminer des objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain

S'engager sur réduction de 50% de la consommation foncière annuelle par rapport aux dix dernières années.



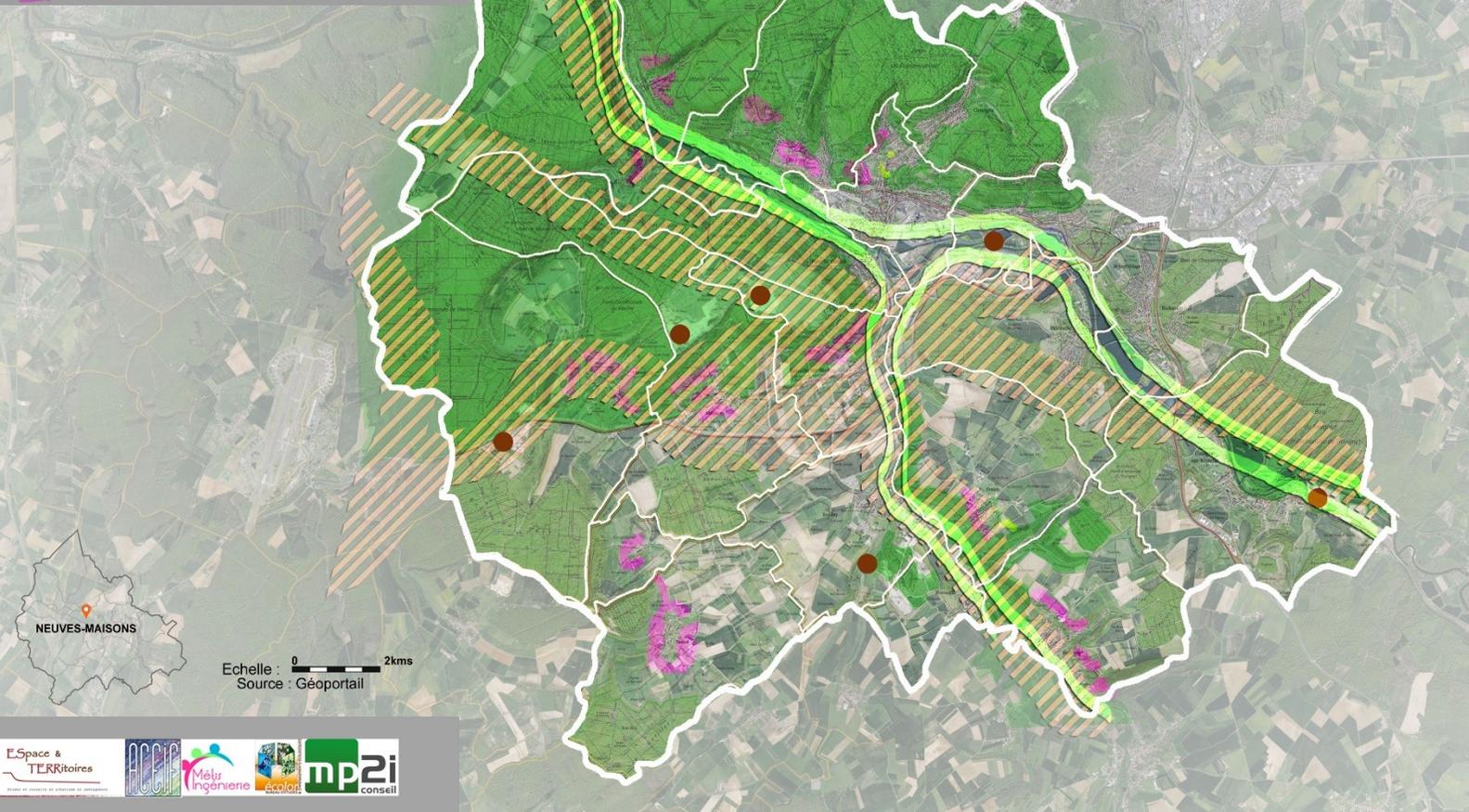
OG5 : Protéger le territoire, ses habitants et ses richesses naturelles

Communauté de Communes Moselle et Madon - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



OG5 : Protéger le territoire, ses habitants et ses richesses naturelles

-  Protéger et valoriser les espaces remarquables du territoire (Natura 2000, ens, znieff...)
-  Protéger les corridors écologiques
-  Préserver la ripisylve
-  Maitriser l'exploitation du sous sol
-  Maintenir les vignes et les vergers

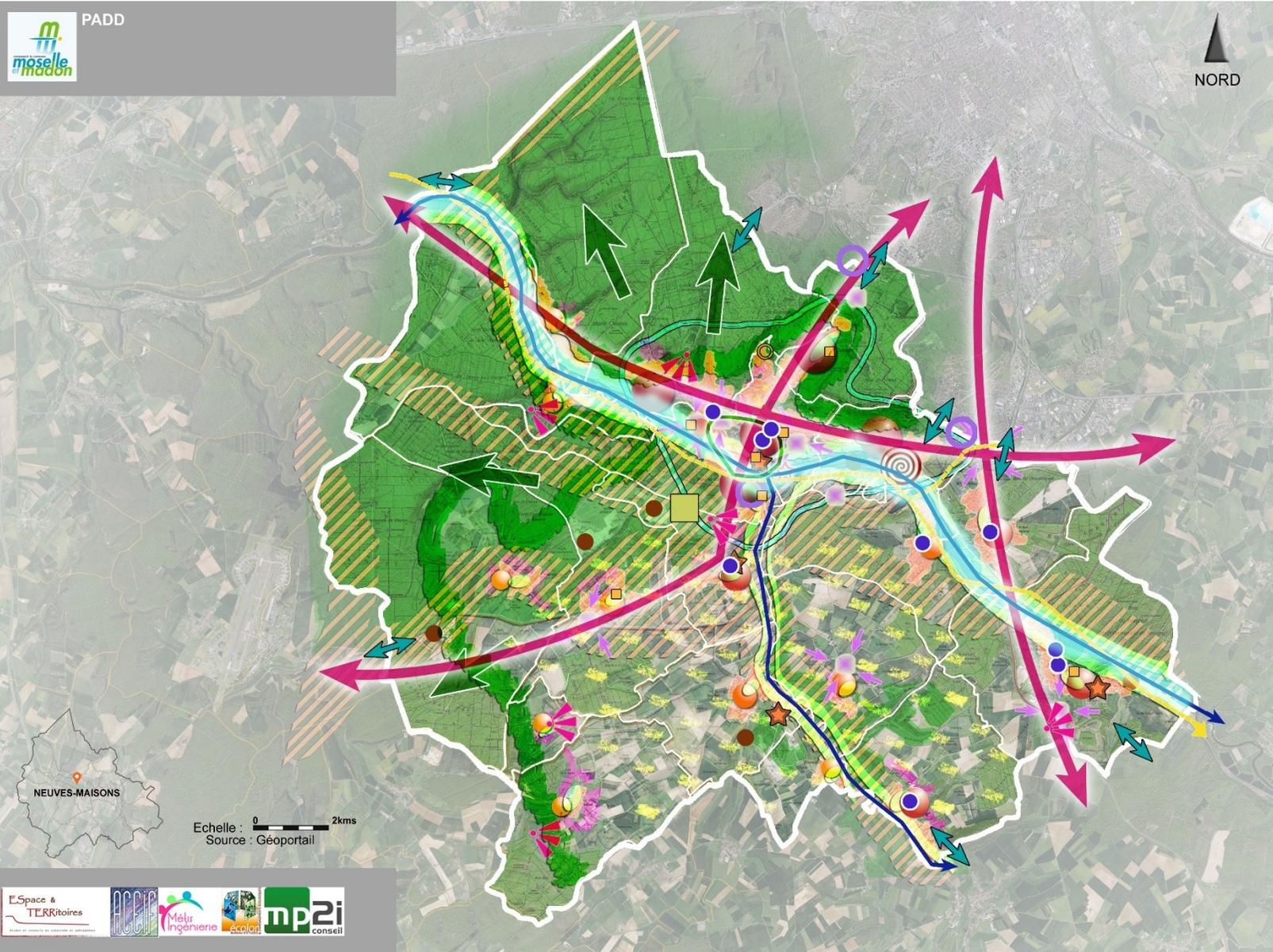




Communauté de Communes Moselle et Madon - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



Echelle : 0 2kms
Source : Géoportail





NEUVES-MAISONS

Echelle : 0 2kms
Source : Géoportail



LEGENDE

OG1 : Préserver les paysages garants de la richesse identitaire du territoire

- Préserver les grandes perspectives paysagères et les panoramas emblématiques
- Limiter l'avancée de la forêt en encourageant la reconquête des vergers
- Conforter l'agriculture garante de l'entretien des paysages
- Faciliter la lecture de la voie d'eau le long de la Moselle

OG2 : Définir les objectifs de développement urbain et de l'habitat de demain

- Déterminer et spatialiser le développement urbain selon l'armature territoriale
- Conforter l'intensité du cœur périurbain
- Assurer la qualité de l'aménagement urbain et résidentiel et préserver les identités communales

OG3 : Affirmer un maillage stratégique des activités

- Conserver et conforter la spécialisation des ZAE
- Densifier et optimiser les ZAE existantes
- Conforter les entreprises pourvoyeuses d'emplois
- Maintenir et développer le commerce de proximité
- Développer l'accessibilité à la forêt pour renforcer le lien avec les habitants
- Renforcer les aménagements touristiques, sportifs et de loisirs des Boucles de la Moselle
- Assurer le rayonnement de la base nautique de Messein
- S'appuyer sur le réseau hydrographique pour développer les activités (hydroélectricité, port, tourisme...)
- Soutenir les projets permettant l'implantation de nouvelles entreprises (ex : le port)
- Mettre en valeur le patrimoine industriel pour développer le tourisme (ex : Mine Val de Fer)
- Valoriser le potentiel touristique du Plateau Ste Barbe

OG4 : Articuler les mobilités et les équipements du territoire

- Développer les parkings relais et de covoiturage pour faciliter l'accès vers et depuis les territoires voisins
- Prendre en compte la centralisation des flux dans l'aménagement du territoire
- Encourager les mobilités actives au quotidien en s'appuyant sur les grands itinéraires cyclables
- Multiplier les lieux intermodaux, notamment aux entrées du territoire et aux abords de la gare de Pont-Saint-Vincent
- S'appuyer sur l'eau pour développer les déplacements touristiques et industriels (ports, haltes fluviales)
- Créer un pôle d'éducation inclusif et innocent
- Conforter le pôle sport de Neuves-Maisons
- Proposer un maillage des salles dédiées aux pratiques sportives
- Conforter l'accès à la culture au plus grand nombre

OG5 : Protéger le territoire, ses habitants et ses richesses naturelles

- Protéger et valoriser les espaces remarquables du territoire (Natura 2000, ens, znieff...)
- Protéger les corridors écologiques
- Préserver la ripisylve
- Maîtriser l'exploitation du sous sol
- Maintenir les vignes et les vergers





CONSOMMATION FONCIÈRE
CONTEXTE ET ENJEUX



Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Grand Est



Construisons
notre avenir
en Grand

Règle n°16 ■ Sobriété foncière

SCoT (PLU)

Le foncier est d'abord une ressource pour l'économie agricole et forestière, marqueurs forts de notre région. Les espaces naturels, agricoles et forestiers, sont aussi un atout pour s'adapter au changement climatique, déjà à l'œuvre dans nos territoires. De plus, il est important de souligner que consommer du foncier n'implique pas forcément de croissance économique. Il convient plutôt de miser sur l'emploi dans les centralités au plus proche des services, sur la requalification des zones d'activité, ou encore sur la mise en réseau des acteurs économiques locaux pour dynamiser l'économie dans les territoires (cf. SRDEII). À la croisée de multiples enjeux, **cette règle demande de réduire la consommation du foncier naturel, agricole et forestier d'au moins 50 % d'ici 2030 et de tendre vers une réduction de 75 % de la consommation foncière à horizon 2050 par rapport à la période de référence définie par le porteur de projet.**

→ MA 16.1 : Développer une plateforme régionale du foncier

→ MA 16.2 : Encourager les stratégies et outils de maîtrise du foncier



Loi portant lutte contre le dérèglement climatique dite loi Climat-Résilience

Issue des travaux de la Convention Citoyenne pour le Climat, la loi portant **lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience** face à ses effets a été promulguée et publiée au Journal Officiel le **22 août 2021**. Cette loi ancre l'écologie dans notre société : dans nos services publics, dans l'éducation de nos enfants, dans notre urbanisme, dans nos déplacements, dans nos modes de consommation, dans notre justice...



En synthèse, sur le volet « urbanisme » :

La « bétonisation des terres » est encadrée. Le rythme d'artificialisation devra être divisé par deux d'ici 2030 par rapport à la consommation foncière que le territoire a connu entre 2011 et 2021. Le ZAN (« zéro artificialisation nette ») ou mieux l'ATANS (« absence de toute artificialisation nette des sols ») devra être atteint d'ici 2050. Cet objectif sera décliné dans les territoires. Les SRADDET, les SCoT et les PLU devront se mettre à jour pour respecter ces principes.



Consommation foncière 2010-2019

CONSO 2010-2019	DENSIFICATION (Dents creuses)		CONSOMMATION				TOTAUX
	ESPACES LIBRES 2010	ESPACES VERTS 2010	AGRICOLE 2010	FORESTIER ET NATUREL 2010	ZONE HUMIDE 2010	SURFACES EN EAU 2010	
HABITAT (11)	6,93	0,42	19,60	1,14	0,00	0,00	28,08
Habitat continu (111)	0,69	0,00	0,36	0,00	0,00	0,00	1,05
Habitat discontinu (112)	6,24	0,42	18,62	0,97	0,00	0,00	26,25
Bati isolé (113)	0,00	0,00	0,62	0,16	0,00	0,00	0,78
EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES COLLECTIVES (12)	0,35	0,00	2,65	0,06	0,00	0,00	3,06
Equipements collectifs (121)	0,16	0,00	1,88	0,06	0,00	0,00	2,10
Equipements infra (122)	0,18	0,00	0,78	0,00	0,00	0,00	0,96
ACTIVITES ECONOMIQUES (13)	3,69	0,00	28,22	8,99	0,33	1,29	42,53
Emprise activité (131)	3,69	0,00	1,57	1,69	0,00	0,00	6,95
Agriculture (133)	0,00	0,00	2,88	0,00	0,00	0,00	2,88
Extraction (134)	0,00	0,00	23,78	7,30	0,33	1,29	32,70
INFRASTRUCTURES (14)	0,50	0,00	3,09	0,55	0,00	0,01	4,16
MUTATION (16)	0,45	0,00	10,01	5,40	0,00	0,00	15,87
TOTAUX	11,92	0,42	63,59	16,14	0,33	1,30	93,70
TOTAL DENSIFICATION (ha)	12,34						
TOTAL CONSOMMATION (ha)			81,36				
TOTAL GENERAL (ha)	93,70						



Objectifs de consommation foncière

Consommation 2010 – 2019 : 93,70 ha.

→ **Consommation hors extraction : 61 ha sur 9 ans**

Soit : 6,77 ha par an

D'où une consommation estimée : **68 ha sur 10 ans.**

Objectif prochaines années : 6,8 ha réduit de 50% = **3,4 ha par an.**

Soit 41 ha pour les 12 prochaines années

Cet objectif de consommation foncière comprend le foncier ouvert à l'urbanisation pour l'habitat, les activités (hors extraction) et les équipements.

Point n° 4 : Mise à jour du Règlement périscolaire (Délibération n° 2021-75).



Photo de [Sharon McCutcheon](#) provenant de [Pexels](#)

Point n° 5 : Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales PAYFIP ([Délibération n° 2021-76](#)).



PayFiP.gouv.fr

La solution de paiement de la Direction Générale des Finances Publiques.



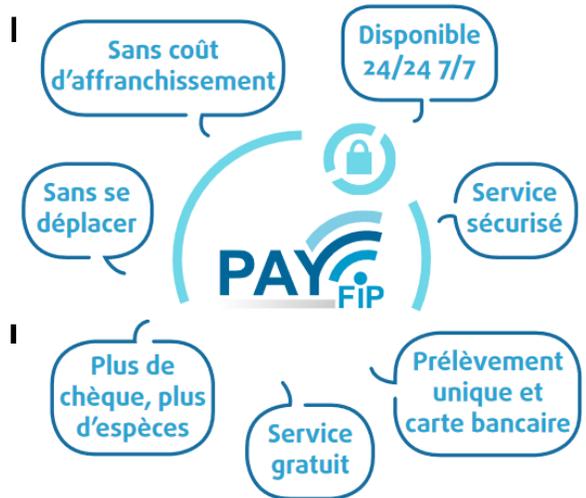
PayFiP vous permet de payer vos factures publiques (hors impôts) 24h/24, 7j/7, en toute sécurité
[Des réponses à vos questions](#)

PAYER VOS FACTURES PUBLIQUES

Qu'est-ce que PayFiP ?

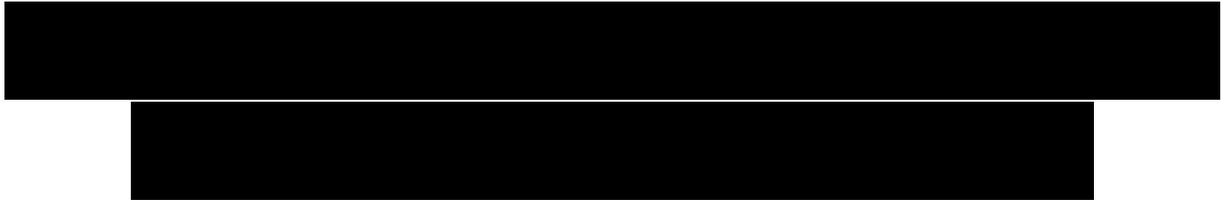
Réglez vos prestations
de services publics sur Internet

- Un service de paiement en ligne **mis à disposition gratuitement** par la DRFI P ;
- Paiement par **carte bancaire ou par prélèvement unique** SEPA ;
- Paiement via un **wallet (PayLib) possible à compter de juin 2021** ;
- Pour la collectivité, **seul le coût du commissionnement carte bancaire** ;
- L'utilisation du prélèvement n'engendre quant à lui aucun frais ;
- Un **service disponible 24h/24 et 7j/7** ;
- Un service sécurisé, sous authentification pour le prélèvement ;
- Un accompagnement assuré au niveau local en premier niveau par le comptable public avec l'aide du correspondant des moyens de paiement rattaché à la DRFI P.



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

⇒ une documentation complète et régulièrement mise à jour sur le site www.collectivites-locales.gouv.fr, (rubrique Moyens



Page d'accueil de PayFiP pour l'accès via le portail DGFIP

Possibilité d'afficher les pages du site en anglais



PayFiP.gouv.fr

La solution de paiement de la DGFIP.



SITE DE TÉLÉPAIEMENT DE LA DGFIP

La Direction Générale des Finances Publiques met à votre disposition ce site pour faciliter le paiement des créances publiques

PayFiP vous permet de payer vos factures publiques (hors impôts) 24h/24, 7j/7, en toute sécurité

[Des réponses à vos questions](#)

PAYER VOS FACTURES PUBLIQUES

INFORMATIONS

[Vos questions](#)
[Sécurité informatique](#)

QUALITÉ DE SERVICE

[Accessibilité](#)

AUTRE SITES

[collectivites-locales.gouv.fr](#)
[amendes.gouv.fr](#)
[timbres.impots.gouv.fr](#)
[gouvernement.fr](#)
[data.gouv.fr](#)
[legifrance.gouv.fr](#)
[service-public.fr](#)

En poursuivant votre navigation sur notre site, vous acceptez l'installation et l'utilisation de cookies sur votre poste

[Non, je souhaite avoir plus d'informations](#)

J'accepte

© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales

Parcours carte bancaire

1 - Sélection du mode de paiement



PayFiP.gouv.fr



La solution de paiement de la Direction Générale des Finances Publiques.

Informations sur la dette	
Collectivité :	SIVOS DU HAUT LIZON
Référence de la dette :	2020-01-00-0000000001255
Montant :	42,00€
Adresse électronique :	bureau.caprecouvrement-payfip@dgfp.finances.gouv.fr

Choix du mode de paiement	
<input type="checkbox"/> Payer par prélèvement	<i>Pour poursuivre cette procédure, vous devrez saisir vos identifiants impots.gouv</i>
<input checked="" type="checkbox"/> Payer par carte bancaire	

Parcours carte bancaire

2 - Saisie des données carte bancaire



Collectivité: SIVOSDUHAULTIZON
Montant de la transaction : 52,00 €

Détails de la transaction

Référence de la transaction :
PAYFIP0000000006450928

Référence commande :
20200100000000001257

Comptable :
TRES. POLIGNY

Identifiant du commerçant :
2280-41083630010

E-mail :
bureau.coprecouvrement-
payfip@dgif.finances.gouv.fr

Informations de la carte



Veillez saisir les informations de votre paiement

Numéro de carte :

Date d'expiration :

Mois : 01 Année : 2021

Cryptogramme visuel :

Valider

Annuler

Parcours carte bancaire

3 - Confirmation de paiement

Collectivité: SIVOSDUHAUTLIJON
Montant de la transaction : 52,00 €



Détails de la transaction

Date de la transaction :
27 janv. 2021

Numéro de carte :
*****0002

Référence de la transaction :
PAYFIP0000000006450928

Référence commande :
2020010000000001257

Comptable :
TRES. POLIGNY

Identifiant du commerçant :
228041083630010

Numéro de contrat carte :
2338825016

E-mail :
bureau.casrecouvrement-
payfip@dgfip.finances.gouv.fr

Numéro d'autorisation :
360458

Informations de paiement

Votre paiement a été accepté.
Nous vous conseillons de conserver vos informations de paiement.



Impression PDF

Continuer

Point n° 6 : Tarif des encarts publicitaires dans le bulletin municipal (Délibération n° 2021-77).

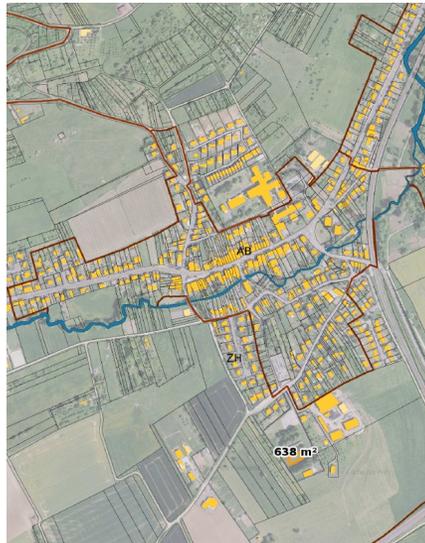
Afin d'assurer le financement du développement de la politique de communication, il est proposé de procéder à l'insertion d'encarts publicitaires dans le bulletin. Il convient, par ailleurs, de préciser que la commune a été sollicitée par les acteurs économiques locaux pour procéder à l'insertion d'annonces publicitaires.

La grille tarifaire proposée vise à instituer des tarifs dégressifs en fonction du format de l'encart retenu :

- Page complète : 200 euros
- Demi-page : 120 euros
- Inférieur à une demi-page : 80 euros.



- Point n° 7 : Projet d'un « City stade », Mise en œuvre d'une procédure adaptée M.A.P.A ([Délibération n° 2021 – 78](#))



Point n° 8 : Projet city Stade, demande de subventions (Délibérations n° 2021-79 à 82).

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
 CTS : Contrat Territoires Solidaires
 ANS : Agence Nationale du Sport

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres			
Emprunts			
Sous-total autofinancement			
Union européenne			
Etat – DETR ou DSIL	DETR réalisation d'un city stade		
Conseil régional	Equipements sportifs de proximité		
Conseil départemental			
Agence Nationale du sport			
Agence Nationale pour la rénovation urbaine			
Sous-total subventions publiques			
TOTAL HT			

- Questions et info diverses.

1/ Permis de louer (périmètre et catégorie de logements pour lesquels la mise en location d'un bien par un bailleur est soumise à une autorisation préalable ou à une déclaration consécutive à la signature d'un contrat de location).

- Questions et info diverses.

2/ Convention relative à l'organisation d'un espace jeune – convention avec l'association Simply Odd et non reconduction de l'adhésion de la commune au projet ado mutualisé de la CCMM pour l'année 2022.

I. LE PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif en direction de la jeunesse définit des objectifs éducatifs généraux précis:

- Développer un accueil adapté, de qualité pour les familles
- Eduquer à la citoyenneté et à la vie collective
- Favoriser la mise en valeur de patrimoine et de l'environnement (éco-citoyenneté)
- Favoriser la mobilité et l'ouverture au monde
- Développer l'implication des jeunes et leur sens des responsabilités
- Développer l'accompagnement de projet

Projets de l'année 2022

Durant l'année plusieurs projets vont être menés :

- * Le projet passerelle consiste à préparer les enfants de CM2 à se familiariser avec l'espace jeunes. Plus concrètement, nous proposerons aux CM2 de fréquenter l'espace jeunes lors de certains temps d'animation notamment durant les vacances scolaires ou certains mercredis pour des activités précises. Cela permettra de faire connaître le fonctionnement de l'espace jeunes et également de préparer l'enfant tout en prenant en compte son rythme.
- * Le projet ados est organisé chaque année par le service jeunesse de la commune auquel les adolescents de l'espace jeunes apportent leur contribution tant dans la réalisation des éléments de décors que dans son organisation.
- * Projets spontanés à l'initiative des jeunes.
- * Les séjours : 1 séjour de 5 à 8 jours sera proposé si la situation sanitaire le permet
- * Un projet d'accompagnement de professionnalisation des jeunes entamé en 2021 sera poursuivi (aide au financement, réalisation de stage pratique...).

- Questions et info diverses.

3/ Présentation et déploiement du service REZOPOUCE (implantation des arrêts sur la commune)



1 - Je m'inscris gratuitement

- Sur www.rezopouce.fr ou en mairie
- Avec une pièce d'identité et en signant la charte

2 - Je reçois mon kit mobilité

Si je suis conducteur, je colle mon macaron

3 - J'utilise Rezo Pouce sereinement

La Stop Attitude:

En me plaçant à un arrêt Rezo Pouce avec une fiche destination. **Et ça marche !**

6 minutes d'attente en moyenne, moins de 10 minutes dans 90% des cas.



- Questions et info diverses.

3/ Présentation et déploiement du service REZOPOUCE (implantation des arrêts sur la commune)

